

SÉANCE DU 25.04.2025

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre :

Marc RIES,

Échevins :

Marie-Claire RUPPERT,

Olafur SIGURDSSON,

Conseillers :

Claude BODEN,

Marc BOSSELER,

Reinhold DAHLEM,

Hugo DA COSTA,

Fernande KLARES-GOERGEN,

Patrick LAMHÈNE,

Jean-Pierre MEISCH,

Lynn ZOVILÉ,

Secrétaire communal f.f. :

Marc SILVERIO.

Séance à huis clos (1 point) :

A. AFFAIRES DE PERSONNEL :

a. Nomination d'un délégué auprès du SYVICOL.

Le conseil communal décide de proposer M. Olafur SIGURDSSON en tant que candidat au poste du délégué en question.

Séance publique (14 points) :

1. CONSEIL COMMUNAL :

1.1. Répartition du congé politique supplémentaire.

Le conseil communal approuve la proposition du collège échevinal concernant la répartition du congé politique supplémentaire.

1.2. Syndicat SIGRE – Autorisation pour consulter les bases de données nécessaires pour la gestion des cartes d'accès pour le centre de ressources du SIGRE.

Le conseil communal accorde au syndicat SIGRE, l'autorisation de consulter les bases de données nécessaires pour la gestion des cartes d'accès pour le centre de ressources du SIGRE, par l'intermédiaire de l'accès aux bases de données GESCOM gérées par le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique SIGI.

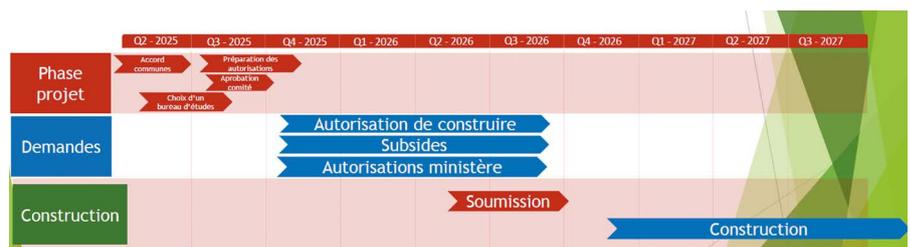
Deutsche Übersetzung :



1.3. Syndicat SIGRE – Présentation du projet de construction d'un centre de ressources fixe au « Muertendall ».

Le conseil communal prend note de la présentation de projet de construction

d'un centre de ressources fixe au « Muertendall ».

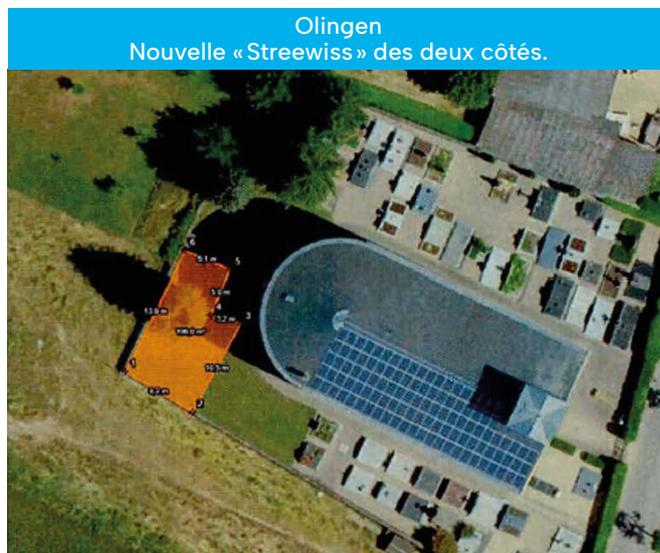


1.4. Décision concernant l'aménagement de zones de dispersion des cendres aux cimetières communaux.

Le conseil communal approuve la création et l'aménagement d'une parcelle de terrain située dans l'enceinte des

cimetières communaux de Roodt/Syre, de Mensdorf, et d'Olingen sur laquelle les cendres pourront être dispersées, ceci

conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 21 juin 1978 relatif à la dispersion des cendres.



2. AFFAIRES DE PERSONNEL :

2.1. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle de la carrière C, à raison de 100% ; pour les besoins du service technique (changement de carrière).

Le conseil communal procède à la création du poste en question, ceci suite au changement de carrière prévu par les disposition du contrat collectif actuellement en vigueur.

3. CONVENTIONS :

3.1. Convention 2025 – «Club Aktiv Plus – An der Loupescht».

Le conseil communal approuve la convention signée en date du 31/01/2025 entre le gestionnaire «Doheem versuelt asbl», le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et par les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Beaufort, Bech, Berdorf, Betzdorf, Consdorf, Junglinster et Waldbillig.

Elle est valable pour une année à partir du 01/01/2025.

3.2. Convention 2025 – «Club Aktiv Plus – Club Syrdall».

Le conseil communal approuve la convention signée en date du 22/01/2025 entre le gestionnaire «Association Syrdall Heem asbl», le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et par les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Betzdorf, Bous-Waldbredimus, Contern, Dahlheim,

Lenningen, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange et Weiler-la-Tour.
Elle est valable pour une année à partir du 01/01/2025.

3.3. Convention 2025 – « Jugendhaus Gemeng Betzder ».

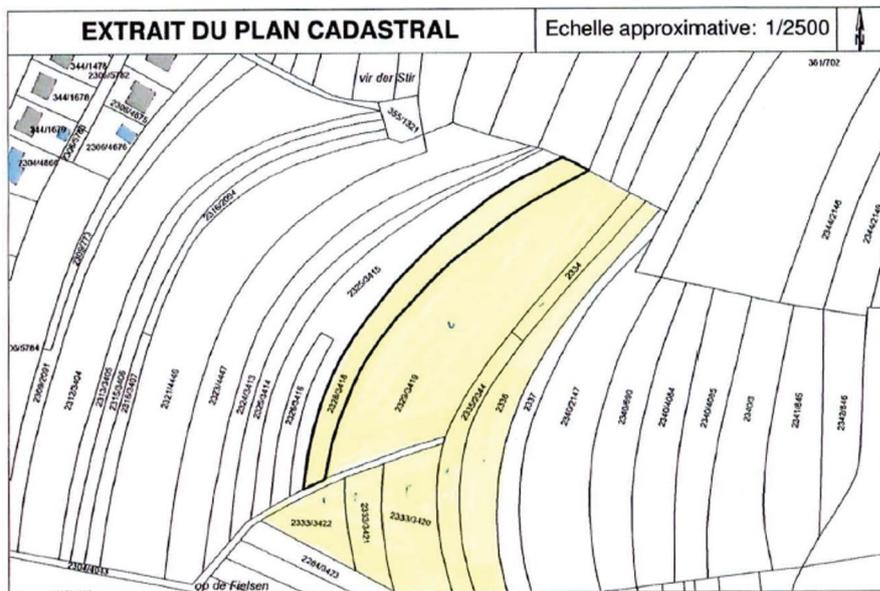
Le conseil communal approuve la convention signée en date du 27/03/2025 entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Betzdorf et l'organisme gestionnaire « Jugendhaus Gemeng Betzder asbl », concernant le service de rencontre, d'information et d'animation pour Jeunes à Roodt/Syre. Elle est valable pour une année à partir du 01/01/2025.

4. ACTES DE VENTE, D'ÉCHANGE ET D'ACQUISITION :

4.1. Approbation d'un acte de vente concernant des terrains sis à Mensdorf « Vor der Stir » et vote d'un crédit.

Le conseil communal approuve l'acte de vente concernant les parcelles citées ci-dessous d'une superficie totale de 2,181 hectares et vote le crédit nécessaire au budget 2025 :

- No 2328/3418, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 25,80 ares ;
- No 2329/3419, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 79,80 ares ;
- No 2333/3420, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 19,90 ares ;
- No 2333/3421, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 10,20 ares ;
- No 2334, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 7,30 ares ;
- No 2335/2344, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 14,00 ares ;
- No 2336, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 32,80 ares ;
- No 2337, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 19,10 ares ;



5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

5.1. Modification du règlement de police relatif à l'utilisation des dépôts de déchets verts à Berg et à Roodt/Syre.

en supprimant le texte : « ...Les poubelles mises à disposition sur le site sont destinées à recevoir des déchets en relation avec les déchets verts y déposés (sacs en plastique, pots de fleurs, râteliers en plastique, etc.) à l'exclusion de tous autres déchets ménagers... ».

Le conseil communal approuve de modifier le règlement de police relatif à l'utilisation des dépôts de déchets verts à Berg et à Roodt/Syre en son article 2

5.2. Règlements de circulation.

Le conseil communal approuve les règlements de circulation suivants :
a. Rue de Wecker à Betzdorf





Crèche – Roodt/Syre

Le serrurier est en train de monter la rampe d'accès, dans la suite les travaux des alentours dans l'entrée peuvent être achevés, pour les autres parties les travaux des alentours progressent également. Le menuisier a commencé avec les travaux de parquet. L'installation finale du lot électrique a démarré.

Train Miniature « Millebunn » – Olingen

Les travaux pour l'installation des rails sont presque achevés. Les travaux de finition sont en cours. L'inauguration officielle sera le 7.6.2025.

Aire de jeux

Tennis de table, les surfaces sont aménagées, le montage de la table à Olingen est achevé, il reste à monter celui-ci du campus scolaire.

Campus scolaire – Roodt/Syre

L'aire de jeux en amont du mini stade a été réaménagée. La spirale d'herbes au jardin de l'école a été construite.

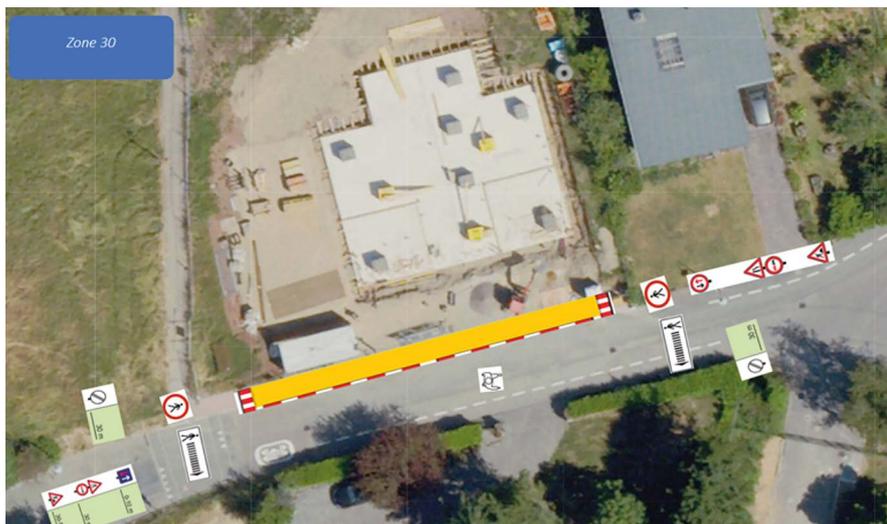
Marquage NI

La mise en œuvre du marquage de la NI avec la voie suggestive pour vélo est achevée.

Information

Le bourgmestre informe les membres du conseil communal des entretiens organisés avec les candidats pour l'organisation scolaire (liste 1).

b. Rue du cimetière à Roodt/Syre



6. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL :

Suivi chantiers

« Al Schoul » – Betzdorf

Bloc A : les pignons sont bétonnés.

Bloc B : Le toit est recouvert d'ardoise. Les fenêtres et portes extérieures sont installées et les travaux d'isolation des murs extérieurs sont en cours.

Bloc C : les travaux du HVAC et électrique sont en cours. Les travaux de façades ont démarré

L'installation des panneaux photovoltaïque sur le toit est achevée.

Bloc D : Les travaux du HVAC et électrique sont en cours. Les travaux de façades ont démarré. L'installation des panneaux photovoltaïque sur le toit est achevée.

Parking sous-terrain : travaux d'isolation du plafond ainsi que les travaux du HVAC et électrique sont en cours.

La rampe de garage : la rampe est bétonnée.

« Ale Pompjeesbau » – Mensdorf

Le carreur a débuté les travaux. Les travaux d'aménagement extérieur sont en cours. Les travaux de cloison sec ont démarré.

7. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS :

Les conseillers communaux rapportent des réunions des comités syndicaux respectifs.

8. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS :

Menster Brill

Monsieur Claude BODEN demande des informations concernant la remise en état du circuit pédestre « Menster Brill ».

Le bourgmestre répond qu'une entrevue a eu lieu avec le directeur de l'Administration de la Nature et des Forêts, qui

a confirmé que son administration est en charge de l'entretien, mais faute de moyens le sentier se trouve dans un état précaire. Il annonce que le sentier sera entièrement renouvelé en 2026.

Rue du moulin à Roodt/Syre

Monsieur Reinhold DAHLEM attire l'attention sur une situation de circulation apparemment peu claire dans la rue du Moulin à Roodt-Syre.

Le bourgmestre répond que la situation fera l'objet d'une analyse et de réaliser des mesures de rabaissement de vitesse, si nécessaire.

Déplacement d'un banc public

Monsieur Reinhold DAHLEM signale que le banc public installé le long de la rue du moulin a été déplacé sans autorisation et a été retrouvé dans le tunnel. Le banc public a toutefois été remis entre-temps à son emplacement initial.

Le bourgmestre rappelle que toute manipulation non autorisée de panneaux de signalisation ou d'objets situés sur la voie publique est strictement interdite. En cas d'accident, les personnes responsables pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Procédure relative au stationnement de longue durée

Monsieur Jim MEISCH demande quelle est la procédure correcte à suivre pour déclarer ou faire enlever des véhicules en stationnement de longue durée.

Le bourgmestre répond qu'il n'est pas autorisé de stationner un véhicule plus de 48 heures sans mouvement dans l'espace public. Les citoyens peuvent signaler une telle observation à l'administration communale (via le secrétariat ou l'agent municipal). Par la suite, celle-ci transmet l'information à la police, qui déclenche une procédure pour faire retirer le véhicule en question conformément aux règles en vigueur.

Fairtrade Team

Madame Fernande KLARES-GOERGEN se renseigne sur les domaines de compétence de l'équipe Fairtrade. Dans l'un des rapports officiels, l'équipe a mentionné qu'elle envisageait, comme par le passé, de rendre visite à des restaurateurs locaux à ses propres frais afin de les sensibiliser à l'utilisation de produits Fairtrade. Dans la réponse de la

commune, il semble avoir eu confusion quant aux compétences du Fairtrade Team.

Le bourgmestre répond que la sensibilisation relève bien sûr du domaine de compétence de l'équipe Fairtrade, mais pas l'octroi. Il précise qu'aucune mesure ne peut être imposée envers ces prestataires externes.

«Dash-Board» – suivi budgétaire

Monsieur Marc BOSSELER se renseigne sur l'avancement de l'installation d'un mécanisme de contrôle sous forme de «Dash-Board» pour assurer le suivi budgétaire

Le bourgmestre répond qu'un conseiller externe est chargé de soumettre une première ébauche au Service Technique et qu'ils sont toujours en attente. Il propose la création d'un groupe de travail avec un représentant de chaque parti politique pour suivre ce processus d'élaboration.

Épicerie am Duerf «beim Lis»

Monsieur Marc BOSSELER exprime son inquiétude concernant la situation actuelle de l'épicerie « beim Lis » et sollicite des informations sur les éventuelles formes de soutien envisagées par le collège échevinal.

Le bourgmestre répond qu'il n'y a pas besoin de s'inquiéter. Le porteur de projet est en cours de restructurer le projet en y développant davantage le concept « café et boulangerie ». Il précise que, selon son avis, le caractère social de ce projet pourrait être cofinancé par la commune. Des discussions sont en cours entre le collège échevinal et la structure porteuse « elisabeth » en vue d'un soutien financier éventuel.

Étude de prévention et de résilience « commune résiliente »

Monsieur Hugo DA COSTA se renseigne sur les nouvelles quant à l'étude de prévention et de résilience en cours.

Le bourgmestre répond que l'étude est terminée, que le dossier final a été remis et qu'il sera bientôt présenté au collège échevinal.

Déplacement de la problématique de dépassement de vitesse

Monsieur Hugo DA COSTA fait part de son observation selon laquelle, à la suite

des mesures de modération du trafic mises en place dans la rue de Mensdorf et dans la rue de Roodt-sur-Syre, les excès de vitesse semblent désormais se concentrer dans la rue Haupeschhaff à Roodt/Syre. Il demande s'il est possible d'y installer un radar mobile.

Le bourgmestre répond qu'il est envisageable d'y installer un radar mobile afin de recueillir des données concrètes et de déterminer s'il s'agit de cas isolés à signaler à la police ou d'un phénomène plus général. Il ajoute que la commission d'urbanisme est chargée de procéder à une analyse des emplacements potentiels concernant l'implantation de zones 30 supplémentaires au sein de la commune.

Maison de retraite – structure pour personnes âgées

Monsieur Hugo DA COSTA se renseigne sur l'avancement dans ce dossier.

Le bourgmestre répond que le cahier de charge a été émis et que la date limite pour la soumission de dossier y relatif est le 2 mai 2025.

Pharmacie

Monsieur Hugo DA COSTA se renseigne, suite à la parution d'un article à ce sujet dans le Luxemburger Wort, sur les progrès réalisés concernant ce dossier.

Le bourgmestre répond que la commune n'a pas encore reçu de retour de la part du Ministère de la Santé concernant l'attribution de la concession.

Portail du cimetière de Roodt/Syre

Monsieur Patrick LAMHÈNE fait part de son observation concernant le portail du cimetière de Roodt/Syre, qui se manipule difficilement et demande si cela pourrait être réparé.

Le bourgmestre répond qu'il transmettra l'information au service technique afin qu'il prenne les mesures nécessaires.